

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2015

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 5 juin 2015

Date de la convocation : 29 mai 2015

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures **Heure de la clôture** : 21h45

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOUD,

Excusés : Stéphane BURDIN, Stéphanie MATTANA, Julien MOREL

Pouvoirs : Stéphane BURDIN a donné pouvoir à Jean-Pierre PASUTTO
Stéphanie MATTANA a donné pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD

Secrétaire de séance : André DERISOUD

1. Approbation des comptes rendus du 26 mars 2015 et du 6 mai 2015 :

Le Conseil Municipal adopte les comptes rendus tels que présentés.

2. Indemnité de gardiennage des églises – année 2015 –

Le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire du 24/04/2014 qui fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales maintient pour 2015 le montant fixé en 2014 à savoir :

- 474.22 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119.55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Pour la commune la gardienne de l'église est Mme PASUTTO Marie-Rose, résident sur la commune 13 rue du Cardelet.

Ceci énoncé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer la somme de 200€ -deux cents euros- cette somme sera versée à l'Association Diocésaine du Secteur Pastoral de Frangy pour l'année 2015.

Cette dépense sera réglée à l'aide des crédits inscrits à l'article 6282.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2015

3. Tarif de l'eau :

Vu l'augmentation du tarif de l'eau vendu par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine aux communes adhérentes,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 7 pour et 3 abstentions,

Décide de fixer comme suit le prix de l'eau potable aux abonnés à compter de la prochaine facturation :

Tarif applicable à partir du prochain relevé d'eau :

- facturation à usage **professionnel** : **1.65€/m3**
- facturation à usage **non professionnel** : **1.85€/m3**
- **taxe location de compteur** : **15€**

4. PLH Plan Local de l'Habitat :

Le maire donne communication de la délibération N°53/15 du 18/05/2015 de la Communauté de Communes de la Semine.

Cette dernière souhaite, en cas d'accord des communes, prendre la compétence PLH (programme local de l'Habitat) afin de compléter les compétences optionnelles au titre de la « politique du logement – cadre de vie » ; laquelle s'inscrit dans la continuité de la prise de compétence du PLUi

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Et après avoir entendu l'exposé du Maire et conformément aux articles L5211-17, 5214-20 et 5211-23 du code général des collectivités territoriales,

ACCEPTE de déléguer la compétence PLH à la Communauté de Communes de la Semine

APPROUVE la proposition de modification statutaire N°11 de la Communauté de Communes de la Semine avec modification de la compétence optionnelle relative à la politique du logement – cadre de vie en rajoutant : « *Programme Local de l'Habitat* »

ACCEPTE qu'en cas d'obtention des avis conformes des communes, avant le délai des trois mois, la rédaction de l'arrêté préfectoral soit prise afin de ne pas retarder l'établissement de ce lourd dossier qui s'inscrit pleinement dans la démarche en cours

5. Enquête public (déclaration d'intérêt général et autorisation des travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides et Usse, des boisements de berge et du bois mort)

Suite à l'arrêté n°2015083-0003 du 24 mars 2015, concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et à l'autorisation, au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement, des travaux relatifs au plan de gestion des matériaux solides des Usse, des boisements de berge et du bois mort, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit émettre un avis.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à ce projet.

Le SMECRU avertira les riverains des berges des Usse par courrier des travaux qui seront effectués.

6. Urbanisme :

DP 07429115X0003 LEITE Anthony 95 impasse de la Tuilerie 74270 VANZY

Parcelle : A 1238

Objet : création d'un mur de soutènement

Avis favorable

CUb 07429115X0022 WIESE Laurent chez Mr DUSSAUSSOIS Jacques 941 route de Chatenod 74270 VANZY

Parcelle : B1581 à Chatenod

Objet : construction d'une maison d'habitation

Avis favorable

CUa 07429115X0021 Maître LAFAY, 4 place de la République 01420 SEYSSEL

Parcelle : A 958 à Mons

7. Questions diverses :

 Vente du véhicule Peugeot Partner :

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat d'un nouveau véhicule, la commune souhaite vendre le Peugeot Partner au prix de 400 euros.

Mr TRUCHET Thierry s'est porté acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte de céder le véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 440 XA 74 (date 1^{ère} immatriculation 26/03/201) à Mr TRUCHET THIERRY demeurant 8 place du Tremblet 74270 VANZY au prix de 400€ - quatre cent euros-

 Décision Modificative sur budget principal :

Considérant que suite à la vente du véhicule de la commune il convient de prévoir les crédits au chapitre 024 en recette d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer les opérations suivantes :

024	+ 400€
2184	+ 400€

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2015

 STEP des Vorziers Vanzy-Chessenaz:

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration par la Communauté de Communes de la Semine, la commune doit acheter le terrain (parcelle A863 appartenant à Messieurs VERDAN).

Monsieur le Maire a rendez-vous chez le notaire pour l'achat de cette parcelle jeudi 25 juin 2015. Cette dépense sera en partie supportée par la commune de CHESSENAZ.

 Vide grenier et fête du pain :

L'amicale des hameaux de Vanzy, avec l'aide du CCAS, du club des Hirondelles et de l'ACCA de la Chasse organise le dimanche 30 Août 2015 un vide grenier et la fête du pain.

Cette fête se déroulera route de Martian.

Ce jour la circulation et le stationnement de tous véhicules sur la route de Martian sera interdit. Les riverains seront prévenus par courrier.

 Route de Martian :

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté a été pris le 4 décembre 2012 (arrêté 24/2012) pour limiter la vitesse à 30km/h sur la route de Martian de l'agglomération jusqu'au plateau surélevé.

Des contrôles de gendarmerie pourront être effectués.

 Bordures dans chef lieu :

Les bordures dans le chef-lieu se cassent toutes les unes après les autres et risquent de provoquer un accident. Voir ce qu'il est possible d'envisager pour remédier à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,
André DERISOUD



Le Maire
Jean-Yves MÂCHARD

